

MAIRIE DE LAUZERTE

Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 26 Décembre 2013 à 18 heures.

L'an deux mil treize et le vingt six décembre à dix huit heures, le conseil municipal de la commune de LAUZERTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard REY, Maire.

Monsieur le Maire fait l'appel des présents :

Présents : AUNAC Jean Luc, MALOTAUX Jacky, DELTEIL Joëlle, Catherine BOILLON, GIORDANA Jean-Claude, REY Bernard, JOFRE Jacques, PIERASCO Jean-Franck, BROTONS Patrick.

Procurations : MILLS Amanda, BADOCC Vincent,

Secrétaire de séance : Patrick BROTONS.

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 19 Novembre 2013 :

Le compte- rendu est adopté à l'unanimité.

❖ **Objet : DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET ; DM2 ; VIREMENTS DE CREDITS**

Monsieur le Maire expose que les crédits prévus à certains chapitres du budget 2013 sont insuffisants et qu'il est nécessaire de procéder à des virements :

	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 202 35 PLU		2 000.00
D 2188 autres immo. corporelles	2 000.00	
D2113 terrains aménagés hors voirie		22 000.00
D 21318 autres bât. publics	22 000.00	
D 275 dépôts et cautionnements versés		35.00
D 275 16 école primaire	35.00	
TOTAL	24 035.00	24 035.00

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le principe de ces virements de crédits.

❖ **OBJET : DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET ; DM3 OUVERTURE DE CREDITS :**

Monsieur le Maire expose que certaines recettes n'ont pas été budgétisées sur l'exercice 2013 et qu'il convient d'effectuer les ouvertures de crédits correspondantes.

	DEPENSES	RECETTES
D 2138 : autres constructions	200 000.00	
R1641 : emprunts en €		200 000.00
D 2188 : autres immo. corporelles	700.00	
R 024 : produits des cessions		700.00
D 2313 48 : Eglise Carcès	18 062.00	
R 2321 48 : Eglise Carcès		8 000.00
R 1321 48 : Eglise Carcès		10 062.00
TOTAL	218 762.00	218 762.00

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le principe de ces ouvertures de crédits.

❖ **OBJET : VENTE DE TRONÇON DE CHEMIN RUTRAL A SAINT FORT (M. BROK) :**

Monsieur le Maire expose que l'enquête publique concernant cette cession est close.
Monsieur le commissaire enquêteur dans ses conclusions donne un avis favorable à cette cession pour la partie du chemin sise entre les parcelles appartenant au demandeur :
Le conseil municipal considérant les résultats de cette enquête propose de vendre au pétitionnaire le tronçon de chemin rural dit de Saint-Fort et sis entre les parcelles n° 715 1157 1159 1161 1163 1165 1167 au prix de 1€ le m².
Par ailleurs le conseil municipal se porte acquéreur de la parcelle (appartenant au même pétitionnaire) même section n°1155, jouxtant la parcelle supportant l'Eglise de Saint-Fort et utilisée improprement (car privée) par coutume pour le contournement dudit édifice.
Le conseil municipal, charge Monsieur le maire de signer les pièces à intervenir.

❖ **OBJET : PRISE EN CHARGE DEPLACEMENTS ANIMATEUR PERISCOLAIRE :**

Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette requête.

❖ **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION TENNIS DE LAUZERTE :**

Monsieur PIERASCO expose qu'il est en possession d'un dossier complet émanant de l'association Tennis Club de Lauzerte.
Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur PIERASCO décide d'octroyer une subvention de 700 € pour l'année 2013.

❖ **OBJET : AUGMENTATION LOYER DE CADAMAS :**

Monsieur le Maire expose que ce loyer n'a pas été indexé pour 2013 et propose qu'il le soit à l'index INSEE du troisième trimestre 2013.
Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte cette proposition.

❖ **OBJET : EMPLACEMENT ATELIER DE DISTILLERIE AMBULANT :**

Monsieur le Maire expose que la législation en vigueur est très contraignante concernant les emplacements de stationnement de ces ateliers. Une ancienne délibération prévoyait cet emplacement ' Ile de Séré '. Il conviendrait de désigner un nouvel emplacement.
Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de situer l'emplacement devant recevoir cet atelier, place du foirail dans le bourg de Lauzerte.

❖ **OBJET : AUTORISATION DE DEPENSES DE PAIEMENTS EN INVESTISSEMENT :**

Monsieur le Maire rappelle que pour payer les investissements en cours après le 31 décembre et jusqu'au vote du prochain budget, il est possible de voter une autorisation de paiement pour 25% des dépenses inscrites au budget de l'année 2013.
Soit pour le budget d'assainissement : 70 055 €
Soit pour le budget communal : 210 500 €
Le conseil municipal après en avoir délibéré vote ces autorisations.

❖ **OBJET : LOCATION ATELIER CASTAGNE :**

Monsieur le Maire expose que les enfants (temps périscolaire) confectionnent « un marcheur » devant prendre place au nouveau rond-point.
Les dimensions de cette création étant importantes un lieu approprié est nécessaire pour sa conception. La famille CASTAGNE peut mettre à disposition son ancien atelier de forge.
Le conseil municipal à l'unanimité décide d'adopter cette proposition et charge Monsieur le maire de prévoir la convention à intervenir, de prendre en charge les frais afférents à cette location temporaire.

❖ **OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :**

Monsieur le maire donne lecture (plus plan) d'un courrier concernant une demande de création de parking et divers aménagements de le part de MM. CAUL / MACFARLANE au lieu dit « Coudounié ».
Le conseil municipal expose qu'il n'est toujours pas en possession du titre de propriété concernant la parcelle intéressée par cette opération (procédure de terrain sans maître).
Le conseil municipal se prononcera donc ultérieurement à ce sujet.

❖ **OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE :**

Une seule décision a été prise dans ce cadre, elle concerne l'emprunt de 200 000 € auprès du crédit agricole pour l'acquisition à l'EHPAD du gîte communal.

Montant : 200 000 €

Durée : 15 ans

Périodicité : annualité

Taux fixe équivalent : 3.162 %

Taux actuariel : 3.60 %

Echéances : constantes

Première échéance : 31 01 2014

Frais de dossier : 400 €

Questions diverses :

• **Projet de restauration (thermique) immeuble Barry fort :**

Ce projet serait à réaliser avec l'intervention d'une association et ses stagiaires en formation. (matériaux à la charge de la commune)

Le conseil municipal bien qu'intéressé ne souhaite pas dans l'immédiat procéder à cette opération.

• **Muret de soutènement à restaurer (au-dessus du jardin de la famille BERTELLO) :**

Le personnel communal est informé, mais les travaux sont importants et relativement complexes, des devis sont à demander à des professionnels.

• **Divers :**

- Enquête publique BASSO/BAZEAUD va commencer.

- Mme MALOTAUX distribue une revue : trame verte et bleue en Midi-Pyrénées.

Questions de l'assemblée :

Sans objet

La séance est levée à 19h30.

Prochaine réunion : NC

Le secrétaire de séance,
Patrick BROTONS